

VAL-D'OISE - RESTRICTIONS ARRÊTÉ SÉCHERESSE DU 30 AOUT 2023

	ALERTE
Lavage des véhicules <i>sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnière, etc.) et pour les organismes liés à la sécurité</i>	INTERDIT
Arrosage des espaces arborés, des pelouses, des massifs fleuris et des espaces verts publics et des espaces sportifs de toute nature, des terrains de golf, des jardins potagers	INTERDIT ENTRE 10H ET 20H
Lavage des voies et trottoirs, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	LIMITÉ au strict nécessaire
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	INTERDIT
Consommation d'eau pour les activités industrielles et commerciales	LIMITÉE au strict nécessaire
Irrigation par aspersion des cultures	INTERDIT ENTRE 10H ET 18H
Arrosage des jardins potagers <i>à l'exception du goutte-à-goutte</i>	INTERDIT ENTRE 10H ET 18H
Remplissage des piscines privées <i>sauf remise à niveau et 1er remplissage pour les chantiers en cours</i>	INTERDIT
Vidange et Remplissage des piscines publiques <i>Vidange soumise à l'autorisation de l'ARS</i>	AUTORISE
Remplissage, maintien en eau et vidange des plans d'eau <i>Usages commerciaux soumis à autorisation</i>	INTERDIT